

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 543

4 mars 2008

### SOMMAIRE

Adviser I Funds .....	26018	Lehwood Holdings S.à. r.l. ....	26037
Adviser II Funds .....	26018	Lehwood International Holdings S.à. r.l. .....	26056
Albas S.A. ....	26044	Lehwood Ventures S.à. r.l. ....	26056
Albas S.à r.l. ....	26044	Lingupedia Investments S. à r. l. ....	26031
Amer Sports Luxembourg S.à r.l. ....	26057	Lux Rent 4 Event S.à r.l. ....	26061
Apax Crystal A Holdco Sàrl .....	26029	Magnard Holding S.A. ....	26062
Apax Crystal B1 Holdco Sàrl .....	26040	Magnard S.A. ....	26062
AS Investment S.A. ....	26030	Menuiserie Faber & Fils .....	26060
Askar Apple FinanceCo S.à r.l. ....	26036	MidOcean Finco (LAF) S.à r.l. ....	26055
Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l. ....	26061	ONEX Carestream Health Holdings II Li- mited S.à r.l. ....	26042
Bio-cafes SA .....	26018	Parkstadt Investors .....	26020
Casanli .....	26056	Patrimoine International Holding S.A. ...	26041
Coffiplan S.A. ....	26058	ProLogis Netherlands V S.à r.l. ....	26057
Compagnie de Bourbon S.A. ....	26064	Sant Topco Holdings I S.à r.l. ....	26037
Corporate Express Silver S.A. ....	26030	SBG s.à.r.l. ....	26060
Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l. ....	26061	Semeraro Real Estate Lux S.A. ....	26029
Euro-Cafés S.A. ....	26018	Serafim Holding S.A. ....	26055
Fesbo S.A. ....	26064	Shoukran Holding S.A. ....	26055
Formes Contemporaines S.A. ....	26030	Shoukran Holding S.A. ....	26057
Genvest S.A. ....	26059	Shoukran Holding S.A. ....	26055
German Retail Property Fund Manager S.à r.l. ....	26041	SJ Properties Dornach S.à.r.l. ....	26060
Global Access S.à r.l. ....	26060	Tissart S.A. ....	26059
Godico S.A. ....	26058	VCL Venture Capital Luxembourg S.A. .....	26062
Indowood S.A. ....	26018	VCL Venture Capital Luxembourg S.A. .....	26063
Kador S.A. ....	26059	Velox Holdco S.à r.l. ....	26043
Kenmore French Office Fund S.à r.l. ....	26038	Velusina S.A. ....	26058
Kenmore French Office Investments S.à r.l. ....	26038		
Laperle S.A. ....	26064		

**Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Les comptes annuels révisés au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

T. Amend / R. Mertes

Référence de publication: 2008022981/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01786. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Adviser II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.177.

Les comptes annuels révisés au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

T. Amend / R. Mertes

Référence de publication: 2008022983/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01791. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Indowood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.886.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 1994, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 393 du 13 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire, en date du 16 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 201 du 23 avril 1997. Le capital a été converti en Euros en date du 18 mars 2002, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n<sup>o</sup> 947 du 21 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDOWOOD S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022995/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01261. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Bio-cafes SA, Société Anonyme,  
(anc. Euro-Cafés S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de EURO-CAFES S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.144, constituée suivant acte notarié dressé

par le notaire soussigné, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 583 du 7 juin 2004 et dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1652 du 6 août 2007

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Rubeo Lisa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de classe A et de classe B possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination sociale en BIO-CAFES SA et modification afférente des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix par les détenteurs des actions ordinaires de classe A, les détenteurs des actions B n'ayant pas le droit de voter:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en BIO-CAFES SA.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BIO-CAFES SA.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of EURO-CAFES S.A., (the «Company») a société anonyme established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 100.144, incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 6 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 583 of 7 June 2004. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 27 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1652 of 8 August 2007.

The Meeting is opened and presided over by Mr Christophe Blondeau, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Frédérique Mignon, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Patricia Rubeo Lisa, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of class A and class B shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1.- Change the name of the Company to BIO-CAFES SA and amend of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote by the holders of ordinary class A shares, the other holders of class B shares having no right to vote for the same resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting resolved to change the Company's name into BIO-CAFES SA.

As a consequence, the first article of the Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 1.** There exists hereafter a joint stock company under the name of BIO-CAFES SA.»

Nothing else being at the agenda, the Meeting was thereupon closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16753. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023777/239/89.

(080022837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Parkstadt Investors, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

**Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

**Art. 2. Name.** The Company's name is PARKSTADT INVESTORS.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II. Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million euro) which shall be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer and redemption of shares.** The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null;

- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### Title III. Management

**Art. 10. Appointment of the directors.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided into two types named Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company.

**Art. 11. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 12. Board of directors.** The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one Type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 13. Liability of the directors.** No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

### Title IV. Shareholder meetings

**Art. 14. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 15. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10% (ten percent) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2008.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

**Art. 18. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 19. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 20. Audit.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of

plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 22. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

All the 310 (three hundred ten) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland; and

Mr. Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland;

are each appointed as Type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

2) Ms. Claudine Schinker, born on 31 March 1964 in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is appointed as Type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

3) Mr. Paul Lavery, born on 4 December 1976 in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

4) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 269794,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand - Duché du Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est PARKSTADT INVESTORS.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. Capital - Actions**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et sera composé de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des actions.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

**Art. 9. Transfert et rachat des actions.** Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement à son article 49-8.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des actions rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables en conformité avec les droits conférés aux actions rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise par au moins les deux tiers des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul;

- Les actions rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### Titre III. Gestion

**Art. 10. Nomination des administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories dénommées administrateur de type A et administrateur de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

**Art. 12. Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de Type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Responsabilité des administrateurs.** Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

#### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Actionnaire unique.** Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 15. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

## **Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2008.

**Art. 17. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

**Art. 18. Bénéfice.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 19. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

**Art. 20. Audit.** La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

**Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

### *Souscription - Paiement*

La totalité des 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000,-

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande; et

M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande;

sont chacun nommés administrateur de Type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

2) Mme Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg

est nommé administrateur de Type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

3) M. Paul Lavery, né le 4 décembre 1976 à Monaghan Town, Co Monaghan, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

4) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2449. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023761/242/499.

(080022834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 102.991.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement le 28 décembre 2007*

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A., son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008023314/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Apax Crystal A Holdco Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.390.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 15 janvier 2008 que:

- Monsieur Stephen Kempen a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Madame Denise Fallaize, administrateur-délégué, née le 9 décembre 1963 en Grande-Bretagne, demeurant à Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, Grande-Bretagne a été nommée gérante de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008023329/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01220. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

### **Formes Contemporaines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 126A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 11.991.

#### EXTRAIT

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bertrange en date du 10 décembre 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de: Monsieur Guido Adams, Monsieur Peter Adams, Madame Ann Adams en tant qu'administrateurs et celui de Alex. Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur le compte de l'exercice 2007.

Bertrange, le 10 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008023316/510/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01275. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080022220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

### **AS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.002.

La dénomination du Commissaire de la Société a été modifiée comme suit: L'ALLIANCE REVISION SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023303/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01572. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

### **Corporate Express Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.881.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée, tenue en date du 2 janvier 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010:

- M. Rudi Merckx, demeurant au 24 Velpestraat (OPV), B-3360 Bierbeek, Belgique
- M. Jean Wathion, demeurant au Tongersesteenweg 357, B-3840 Borgloon, Belgique
- M. Cornelis Bangma, avec adresse professionnelle au 86, Vaartuigenlaan, 3448 WP Woerden, Pays-Bas

Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023302/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

### Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ABUNA INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company organized under the Companies Law, Cap. 113 of the Republic of Cyprus, with its registered office at 2-4 Arch. Makarios III Avenue; Capital Center, 9th floor; Nicosia 1065, Cyprus, registered at the Companies Register of Cyprus under number 209283,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks, copyright of software, models and designs and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LINGUPEDIA INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) per share each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing

in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
ABUNA INVESTMENTS LIMITED .....	500
Total .....	500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born on February 28th 1967 at Groningen, The Netherlands, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABUNA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 2-4 Arch. Makarios III Avenue, Capital Center, 9th floor, Nicosie 1065, Chypre, enregistrée au registre du Commerce de Chypre sous le numéro 209283,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique, droits d'auteur sur des logiciels informatiques, dessins et modèles et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de LINGUPEDIA INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
ABUNA INVESTMENTS LIMITED .....	500
Total .....	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.800,-.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Mme Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3425. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023753/242/302.

(080022888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

### **Askar Apple FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.498.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2007:

- d'accepter la démission de Monsieur Gudmundur Arnason et de Monsieur Brandur Thor Ludwig en tant que gérants de la Société avec effet immédiat,

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, pour une durée illimitée avec effet immédiat au 18 décembre 2007, les personnes suivantes:

- Monsieur Thordur Gislason, né le 3 décembre 1969 à Reykjavik (Islande), résidant Thingas 20, 110 Reykjavik, (Islande);
- Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg, né le 7 mai 1960 à Tyska Stockholm (Suède), résidant 17. Op der Tonn, L-6188 Gonderange et;
- Monsieur Gilles Georges Wecker, né le 4 avril 1965 à Dudelange (Luxembourg), résidant 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

- de confirmer que le conseil de gérance de la société ASKAR APPLE FinanceCo S.à r.l. est actuellement composé des gérants suivants:

- Monsieur Thordur Gislason,
- Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg,
- M. Gilles Georges Wecker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008023306/805/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01573. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Lehwood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.957.

Par résolution signée en date du 28 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse au 591, West Putman Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 38, Jermyn Street, 4th Floor, Princes House, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008023305/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01137. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080022256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 17 décembre 2007 que PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré:

213.375 parts sociales à PEARL ASSURANCE Plc, ayant son siège social à The Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00001419;

71.125 parts sociales à LONDON LIFE LIMITED, ayant son siège social à The Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 01179800;

82.650 parts sociales à DRAGO MEDITERRANEAN HOLDINGS COÖPERATIEF U.A., ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, Amsterdam, 1097JB, Pays-Bas, enregistrée auprès de la «Kamer van Koophandel» des Pays-Bas sous le numéro 34252221;

288.950 parts sociales à ELDERSFIELD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «Registry of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650958;

192.637 parts sociales à FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED (Professional Portfolio 712132), ayant son siège social à Royal Court, Castletown, IM9 1RA, Ile de Man, enregistrée auprès du «Companies Registry» de l'Ile de Man sous le numéro 011494C;

173.375 parts sociales à FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED (Professional Portfolio 712134), ayant son siège social à Royal Court, Castletown, IM9 1RA, Ile de Man, enregistrée auprès du «Companies Registry» de l'Ile de Man sous le numéro 011494C;

67.425 parts sociales à M. Matthew Charles Allen, né le 5 avril 1956 à Chester, Royaume-Uni, domicilié au 75, Park Road, Chiswick, W4 3EY, Royaume-Uni;

5.162 parts sociales à M. Edward Jonathan Cameron Hawkes, né le 13 janvier 1977 à Vernon, Royaume-Uni, domicilié au 10 Hillgate Street, Londres, W8 7SR, Royaume-Uni;

1.550 parts sociales à M. Stephen Anthony Farrugia, né le 31 mars 1977 à Oxford, Royaume-Uni, domicilié au 223 Compass House, Smugglers Way, Londres, SW18 1DQ, Royaume-Uni;

1.038 parts sociales à IRUWATU LIMITED, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «Registry of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1388701;

2.063 parts sociales à M. Timothy David Woodcock, né le 21 avril 1964 à Londres, Royaume-Uni, domicilié au 71 Popes Avenue, Twickenham, Londres, TW2 5TD, Royaume-Uni;

6.175 parts sociales à VANBRUGH TRUSTEES LIMITED et VANBRUGH TRUSTEES N ° 2 LIMITED as trustees of VANBRUGH UNIT TRUST, ayant leur siège social à The Estate Office, Blenheim Palace, Woodstock, Oxfordshire, OX20 1PP, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 05530139;

77.050 parts sociales à TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 04708906;

67.425 parts sociales à WOLVERCOTE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «Registry of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 132976.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023511/631/51.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02338. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Kenmore French Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Kenmore French Office Fund S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 907.526,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.507.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of KENMORE FRENCH OFFICE FUND S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 126.507 (the Company). The Company has been incorporated on March 12, 2007 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1098 of June 8, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on July 26, 2007 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2327 of October 17, 2007.

There appeared:

1) KENMORE INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 33 Castle Street, Edinburgh EH2 3DN United Kingdom, with registration number 102139, holder of 462,839 (four hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-nine) shares of the Company, hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 January 2008;

2) LB UK RE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 25, Bank Street, London, E14 5LE, with company registration number 05347966, holder of 444,687 (four hundred forty-four thousand six hundred eighty-seven) shares of the Company, hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 January 2008.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 907,526 (nine hundred seven thousand five hundred twenty-six) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Change of the Company's name into KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S. à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles.
3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the Company's name into KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S. à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association after the Articles).»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de KENMORE FRENCH OFFICE FUND S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.507 (la Société). La Société a été constituée le 12 mars 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 1098 du 6 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 26 juillet 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 2327 du 17 octobre 2007.

Ont comparu:

1) KENMORE INVESTMENTS LTD, une société constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 33 Castle Street, Edinburgh EH2 3DN Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 102139, détenteur de 462.839 (quatre cent

soixante-deux mille huit cent trente-neuf) parts sociales de la Société, ici représentée par Aldric Grosjean, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2008;

2) LB UK RE HOLDINGS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Angleterre et au Pays-de Galles, ayant son siège social à 25 Bank Street, London, E14 5LE, enregistrée sous le numéro 05347966, détenteur de 444.687 (quatre cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept) parts sociales de la Société, ici représentée par Aldric Grosjean, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 907.526 (neuf cent sept mille cinq cent vingt-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S. à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts.

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S. à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination KENMORE FRENCH OFFICE INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: A. Grosjean, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008. LAC/2008/4385. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023731/5770/117.

(080022677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Apax Crystal B1 Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.735.075,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 15 janvier 2008 que:

- Monsieur Stephen Kempen a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;

- Madame Denise Fallaize, administrateur-délégué, née le 9 décembre 1963 en Grande-Bretagne, demeurant à Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, Grande-Bretagne a été nommée gérante de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008023337/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**German Retail Property Fund Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.913.

—  
EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2007, GPT HALVERTON Ltd., une société de droit anglais, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Angleterre, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5948858 a cédé l'entière de son capital social, soit cent vingt-quatre (124) parts sociales et une (1) part sociale préférentielle de la Société à GPT INTERNATIONAL PTY LIMITED, une société de droit australien, ayant son siège social à Level 52, MLC Centre, 19 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, enregistrée auprès du Registre de commerce d'Australie sous le numéro 117 663 706.

Suite à cette cession de parts sociales, GPT INTERNATIONAL PTY LIMITED détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008023331/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Patrimoine International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 46.581.

—  
L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de PATRIMOINE INTERNATIONAL HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 6 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 178 du 06 mai 1994, page 8542. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46 581. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 11 avril 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, le 11 juillet 2002, sous le numéro 1064 et page 51059.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane Padiou, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article neuf (9) se lise désormais comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le trente du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. De Waele, N. Lazzari, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16294. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023864/239/63.

(080022402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.235.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.096.

Suite à la liquidation de la société ONEX CARESTREAM HEALTH HOLDINGS LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 28 Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous

le numéro de dossier 98272, associé unique de la Société, toutes les 364.702 parts sociales que détenaient l'associé unique de la Société ont été transférées comme suit en date du 20 décembre 2007:

- 34.460 parts sociales de classe A, 34.460 parts sociales de classe B, 34.460 parts sociales de classe C, 34.460 parts sociales de classe D, 34.460 parts sociales de classe E, 34.460 parts sociales de classe F, 34.460 parts sociales de classe G, 34.460 parts sociales de classe H, 34.460 parts sociales de classe I, 34.465 parts sociales de classe J, à ONEX AMERICAN HOLDINGS SUBCO LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique (Etat du Delaware), ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004, et

- 2.010 parts sociales de classe A, 2.010 parts sociales de classe B, 2.010 parts sociales de classe C, 2.010 parts sociales de classe D, 2.010 parts sociales de classe E, 2.010 parts sociales de classe F, 2.010 parts sociales de classe G, 2.010 parts sociales de classe H, 2.010 parts sociales de classe I, et 2.007 parts sociales de classe J à CARESTREAM HEALTH EXECUTIVE INVESTCO LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique (Etat du Delaware), ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4293409,

Dès lors, les associés de la Société sont ONEX AMERICAN HOLDINGS SUBCO LLC et CARESTREAM HEALTH EXECUTIVE INVESTCO LLC,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008023335/4067/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07422. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing porté en date du 7 septembre 2007 que BRIDGEPOINT CAPITAL ( NOMINEES ) LIMITED, sise au 30, Warwick Street, London, W1B 5AL, Royaume Uni, a cédé des parts qu'elle détenait dans le capital de la Société VELOX HOLDCO Sàrl au profit de Mr Anders Althin, né le 2 avril 1944 à Lund en Suède et demeurant à Lindekullen, Doppingevagen, 6A, 37273 Ronneby en Suède, comme suit:

- 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A1
- 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A2
- 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A3
- 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A4
- 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A5
- 69.595 parts préférentielles de catégorie B1
- 69.595 parts préférentielles de catégorie B2
- 69.595 parts préférentielles de catégorie B3
- 69.595 parts préférentielles de catégorie B4
- 69.595 parts préférentielles de catégorie B5

De sorte qu'au 7 septembre 2007, les associés de la Société VELOX HOLDCO Sàrl sont:

- BRIDGEPOINT CAPITAL ( NOMINEES ) LIMITED détenant:

- 1.952.074 parts sociales ordinaires de catégorie A1
- 1.952.074 parts sociales ordinaires de catégorie A2
- 1.952.074 parts sociales ordinaires de catégorie A3
- 1.952.074 parts sociales ordinaires de catégorie A4
- 1.952.074 parts sociales ordinaires de catégorie A5
- 6.530.405 parts préférentielles de catégorie B1
- 6.530.405 parts préférentielles de catégorie B2
- 6.530.405 parts préférentielles de catégorie B3
- 6.530.405 parts préférentielles de catégorie B4

- 6.530.405 parts préférentielles de catégorie B5
  - Mr. Anders Althin détenant:
  - 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A1
  - 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A2
  - 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A3
  - 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A4
  - 47.926 parts sociales ordinaires de catégorie A5
  - 69.595 parts préférentielles de catégorie B1
  - 69.595 parts préférentielles de catégorie B2
  - 69.595 parts préférentielles de catégorie B3
  - 69.595 parts préférentielles de catégorie B4
  - 69.595 parts préférentielles de catégorie B5
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008023401/6762/52.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00918. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Albas S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Albas S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.246.

In the year two thousand and seven on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ALBAS S.A., a Luxembourg public limited liability company, (société anonyme), having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.246 (the Company), incorporated pursuant to a demerger deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich at the time of the demerger, published at the Mémorial C n ° 738 dated April 28, 2007.

The Meeting is chaired by Catherine Pogorzelski, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr. Gianpiero Saggi, employee, residing in Mamer.

The Meeting elects as Scrutineer Catherine Pogorzelski, lawyer, residing in Luxembourg.  
(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxies from the shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, the one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares, representing the entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, as listed hereafter.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. convening formalities;

2. decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-) in order to decrease it from its present amount of two hundred fifteen thousand nine hundred sixty euro (EUR 215,960.-), represented by one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares, having a par value of two euro (EUR 2.-) each, to the amount of one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-), represented by one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each; Allocation of the amount of the capital decrease to the share premium account of the Company;

3. change of the Company's legal form from a public company limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

4. subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company, including the amendment of the Company's name into ALBAS S.à.r.l. and the amendment of the corporate object of the Company, article 1 and article 3 of the new articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is ALBAS S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).»

« **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.»

5. Dismissal of the auditor and vote of discharge; Confirmation of the appointment of Mr Christophe Gammal, Mrs Kristel Segers and Mr Marcello Preis as managers of the Company, for an unlimited period of time.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

*First resolution*

The Meeting acknowledges that the shareholders of the Company have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital by an amount of one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-),

in order to decrease it from its present amount of two hundred fifteen thousand nine hundred sixty euro (EUR 215,960.-), represented by one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares, having a par value of two euro (EUR 2.-) each,

to the amount of one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-), represented by one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Meeting further resolves to allocate the amount of the capital decrease amounting to one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-) to the share premium account of the Company.

Upon decrease of the share capital of the Company, the Meeting resolves to reallocate the shares of the Company as follows:

- Mrs Franca Sacchi, retired, residing in Rome, Italy, Via Casperia, 18: 15,019 shares
- MARTIS S.R.L., an Italian company, having its registered office in Milan, Italy, Corso Italia, 8 cap 20121, registered with the register of Milan, Italy under number 12859970159: 92,961 shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to change the form of the Company from that of a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

#### Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is ALBAS S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the Board. Where the sole manager or the Board determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred seven thousand nine hundred eighty euro (EUR 107,980.-), represented by one hundred seven thousand nine hundred eighty (107,980) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

### **IV. General Meetings of Shareholders and Shareholders Circular Resolutions**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 18. General provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, may be affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.»

#### *Fifth resolution*

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to dismiss the auditor of the Company with immediate effect. By special vote, the Meeting discharges the auditor for the performance of any duties until to date.

The Meeting further resolves to confirm the appointment of the following persons: Mr. Christophe Gammal, Mrs Kristel Segers and Mr Marcello Preis as managers of the Company, for an unlimited period of time, constituting therefore the board of managers of the Company.

There being no further business on the agenda the meeting has been adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ALBAS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.246, (la Société) constituée par acte de scission reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C n ° 738 du 28 avril 2007.

L'Assemblée est présidée par Catherine Pogorzelski, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Catherine Pogorzelski, avocat, demeurant à Luxembourg.

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée)

Le Bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau, et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

II.- Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les cent sept mille neuf cent quatre-vingt (107.980) actions, représentant l'intégralité du capital social est représentée à l'Assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduits.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations à l'Assemblée;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant cent sept mille neuf cent quatre-vingts euro (EUR 107.980,-) afin de le réduire de son montant actuel deux cent quinze mille neuf cent soixante euro (EUR 215.960,-) représenté par cent sept mille neuf cent quatre-vingts (107.980) d'actions, ayant une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune, à un montant de cent sept mille neuf cent quatre-vingts (EUR 107.980,-), représenté par cent sept mille neuf cent quatre-vingts (107.980) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; Affectation du montant de la réduction de capital au compte de prime d'émission de la Société;

3. Changement de la forme légale de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée;

4. Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société, y inclus la modification du nom de la Société en ALBAS S.à r.l. et la modification de l'objet social de la Société, l'article 1<sup>er</sup> et l'article 3 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est ALBAS S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.»

5. Révocation du commissaire aux comptes; confirmation de la nomination de M. Christophe Gammal, Mme Kristel Segers et M. Marcello Preis en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de prendre connaissance du fait que les actionnaires de la Société ont été dûment convoqué et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de réduire le montant du capital social de la Société d'un montant de cent sept mille neuf cent quatre-vingts euro (EUR 107.980,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent quinze mille neuf cent soixante euro (EUR 215.960,-) représenté par cent sept mille neuf cent quatre-vingts (107.980) d'actions, ayant une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune, à un montant de cent sept mille neuf cent quatre-vingts euro (EUR 107.980,-), représenté par cent sept mille neuf cent quatre-vingts (107.980) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. L'Assemblée décide d'affecter le montant de la réduction de capital s'élevant à un montant de cent sept mille neuf cent quatre-vingts euro (EUR 107.980,-) au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence de la diminution du capital social de la Société, l'Assemblée décide de réallouer les actions de la société comme suit:

- Mme Franca Sacchi, retraitée, résidant à Rome, Italie, Via Casperia, 18: 15,019 actions
- MARTIS S.R.L., une société italienne, ayant son siège social à Milan, Italie, Corso Italia, 8 cap 20121, enregistrée au registre de Milan, Italie sous le numéro 12859970159: 92,961 actions

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée, cette résolution devenant effective immédiatement après l'adoption des résolutions qui suivent.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et procéder à la refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est ALBAS S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du Conseil. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent sept mille neuf cent quatre-vingts euro (EUR 107.980,-), représenté par cent sept mille neuf cent quatre-vingts (107.980) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.**

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Assemblées Générales des Associés et Résolutions Circulaires des Associés****Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque part sociale donne droit à un vote.

**Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

**Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être renommés.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 18. Général provisions.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

### *Cinquième résolution*

Sur base du changement de la forme statutaire, l'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Par vote spécial, l'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de ses obligations jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide également de confirmer la nomination des personnes suivantes: M. Christophe Gammal, Mme Kristel Segers et M. Marcello Preis, en tant que gérants de la Société, pour une période illimitée constituant ainsi le conseil de gestion de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires de la partie comparante, les personnes mandataires ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Pogorzelski, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43562. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008023738/208/586.

(080022781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

---

**Serafim Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.697.

Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Bernard De Maria n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour avis  
Signature

Référence de publication: 2008023313/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Shoukran Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.422.

Par la présente, la société MAYA INVEST LTD vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société SHOUKRAN HOLDING S.A. et ce avec effet immédiat.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

MAYA INVEST LTD  
Signatures

Référence de publication: 2008023283/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**MidOcean Finco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.694.

En date du 30 juillet 2007, l'assemblée générale des associés de la société a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 30 juillet 2007 de M. Christian Purslow en tant que Gérant avec adresse privée au The Grove, Warren Park, Coombe Hill, GB-KT2 7HX Kingston, Surrey.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2008023280/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Shoukran Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.422.

Par la présente la société ALPHA ACCOUNTING A.G. vous présente sa démission en qualité d'Administrateur-délégué de votre société, SHOUKRAN HOLDING SA, et ce avec effet immédiat.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

ALPHA ACCOUNTING AG

Signature

Référence de publication: 2008023291/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Casanli, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.153.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 janvier 2008*

*Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat d'IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK en tant qu'administrateur de la Société suite à la fusion-absorption de celle-ci par NATIXIS,

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer NATIXIS, 30, avenue Pierre Mendès-Franc, F-75013 Paris, avec pour représentant permanent Monsieur Laurent Dubois, en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat d'une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023298/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Lehwood International Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.956.

—  
Par résolution signée en date du 28 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 38, Jermyn Street, 4th Floor, Princes House, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023307/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Lehwood Ventures S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.954.

—  
Par résolution signée en date du 28 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse au 591, West Putman Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 38, Jermyn Street, 4th Floor, Princes House, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023304/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

Par résolution signée en date du 26 avril 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Heikki Tapani Koponen, avec adresse au 4C6, Klovimaki, FIN-02180 Espoo, Finlande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Kristiina Huttunen, avec adresse au 4F12, Heidehofmpolku, FIN-01300 Vantaa, Finlande, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023300/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Shoukran Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.422.

Par la présente la société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société SHOUKRAN HOLDING S.A. et ce avec effet immédiat.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED

Signature

Référence de publication: 2008023293/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**ProLogis Netherlands V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.251.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.  
ProLogis DIRECTORSHIP Sarl  
Gérant  
P. Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2008022923/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10486. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Godico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022929/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00319. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Cofiplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 36.659.

EXTRAIT

La société FIRST TRUST SA, ayant son siège social 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société COFIPLAN S.A. avec effet au 7 décembre 2007.

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

CORPORATE MANAGEMENT CORP ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive PO Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands, CORPORATE COUNSELORS LIMITED ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive PO Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands et CORPORATE ADVISORY SERVICES LIMITED ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive PO Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands ont donné leurs démissions de leurs postes d'administrateurs de la société COFIPLAN S.A. par lettres datées du 7 décembre 2007.

Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg a donné sa démission de son poste de commissaire aux comptes de la société par lettre datée du 7 décembre 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008023249/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Velusina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.533.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *VELUSINA S.A.*  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022957/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01732. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Tissart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.365.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TISSART S.A.*  
G. Hornick / C. Schmitz  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022958/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01731. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Genvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*GENVEST S.A.*  
FINDI S. à r. l. / LOUV S. à r. l.  
Administrateur / Administrateur  
C. Bitterlich / B. Parmentier  
Gérante unique / Mandataire

Référence de publication: 2008022959/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01487. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Kador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KADOR S.A.*  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022960/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01479. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Menuiserie Faber & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Mertert, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 13.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008022961/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00701. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Global Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 33, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 96.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008022962/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00702. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**SJ Properties Dornach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.858.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2007:

- d'accepter la démission de Monsieur Brandur Thor Ludwig en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée illimitée avec effet immédiat au 22 novembre 2007, Monsieur Thordur Gislason, né le 3 décembre 1969 à Reykjavik (Islande), résidant Thingas 20, 110 Reykjavik, (Islande).

- de confirmer que M. Thordur Gislason est le gérant unique de la société SJ PROPERTIES DORNACH S.à r.l.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008023308/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**SBG s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 78.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008022963/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00707. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Lux Rent 4 Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 87.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008022965/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00704. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.940.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 10 janvier 2008*

Par les résolutions écrites du 10 janvier 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Nicolas Comes en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 janvier 2008;

- D'accepter la démission de Yves Elsen en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 janvier 2008;

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 10 janvier 2008, et pour une durée indéterminée,

\* M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

\* M. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- M. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- M. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- M. Serge Morel, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008023517/8281/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01003. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

---

**Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 11, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 29.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008022967/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00705. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**VCL Venture Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.988.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour VCL VENTURE CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022976/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07545. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Magnard S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Magnard Holding S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.671.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires la société anonyme holding dénommée MAGNARD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg B 52671,

constituée en date du 24 octobre 1995 par acte devant Maître Frank Baden, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 663 du 30 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en date du 12 juillet 2001 par acte devant le même notaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 15 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Annick Leblon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Fatiha Wagner, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de holding régi par la loi du 31 juillet 1929 pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable.

2. Modification subséquente et adéquate de l'Article 4 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Décision de changer la dénomination sociale de la société en MAGNARD S.A.

4. Modification subséquente et adéquate de l'Article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAGNARD S.A.»

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 4 relatif à l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en MAGNARD S.A., et modifie en conséquence l'Article 1<sup>er</sup> de statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAGNARD S.A.»

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte tous les actionnaires représentés ayant demandé à signer.

Signé: M. Gehlen, A. Leblon, F. Wagner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44060. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008023768/208/80.

(080022943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

### **VCL Venture Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour VCL VENTURE CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022977/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07548. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Laperle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour LAPERLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022979/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07556. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour FESBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022985/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09541. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Compagnie de Bourbon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023043/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---